



Européenne Expertise

CFE – CGC

43, rue de Provence
75009 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018



Européenne Expertise

Aux Associés,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CFE – CGC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés au Président sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Européenne Expertise

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président, Monsieur Joël MOTTIER.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à PARIS
Le 29 avril 2019,

Jacques DURET
Commissaire aux Comptes

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com

1. - BILAN DE LA FÉDÉRATION CFE CGC ASSURANCES

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
tél: 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

FÉDÉRATION & SECTIONS
BILAN ACTIF

FÉDÉRATION & SECTIONS CFE CGC ASSURANCES			
Exercice clos le 31/12/2018			Exercice clos le 31/12/2017
Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
TOTAL (I)			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours			
Autres créances			
Autres			
Produits à recevoir			
225 399		225 399	206 102
Valeurs mobilières de placement			
VMP Fédération			
VMP Sections			
54 386		54 386	52 982
Disponibilités			
Comptes courants Fédération			
Comptes courants Sections			
142 781		142 781	27 238
188 942		188 942	303 224
Livrets Fédération			
Livrets Sections			
188 499		188 499	230 209
563 735		563 735	470 900
TOTAL (II)			
1 364 656		1 364 656	1 365 654
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Écarts de conversion actif (V)			
TOTAL ACTIF			
1 364 656		1 364 656	1 365 654

BILAN PASSIF

FÉDÉRATION & SECTIONS CFE CGC ASSURANCES		
Exercice clos le 31/12/2018	Exercice précédent 31/12/2017	
Brut	Net	
FONDS SYNDICAUX		
Fonds associatifs Fédération	347 851	278 167
Fonds associatifs sections	1 004 592	927 008
Résultat de l'exercice	-10 056	147 268
TOTAL (I)	1 342 387	1 352 443
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
FONDS DÉDIÉS (III)		
Dettes financières		
Dettes diverses		
TOTAL (IV)	22 270	13 211
COMPTES DE RÉGULARISATION (V)		
TOTAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V)	1 364 656	1 365 654

2.- COMPTES DE RÉSULTAT DE LA FÉDÉRATION CFE CGC ASSURANCES

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURS
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 31

FÉDÉRATION & SECTIONS CFE CGC ASSURANCES

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017		Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	921 158	579 025	PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	917 099	1 168 581
Achats	27 266		Cotisations	100 162	424 270
Autres charges externes	412 761	99 580	Subventions	579 050	627 190
Autres services extérieurs	480 003	424 423	Autres produits	237 887	117 122
Impôts et taxes			Transferts de charges		
Charges de personnel					
Autres charges	1 128	55 021			
Dotations aux amortissements et provisions					
CHARGES FINANCIÈRES (II)			PRODUITS FINANCIERS (II)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	11 810	119	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	4 638	4 204
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR CONTRIBUTION DE FINANCEMENT (IV)			CONTRIBUTION DE FINANCEMENT REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES (IV)	1 175	3 828
TOTAL (I + II + III + IV)	932 968	579 144	TOTAL (I + II + III + IV)	922 912	1 176 614
Solde créditeur : Excédent		597 470	Solde débiteur : Déficit	10 056	

3. - ANNEXE

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOUH

11, rue Saint Augustin

75002 PARIS

Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 79

PRÉAMBULE

Les comptes sont présentés selon l'avis n° 2009-07 du 3 Septembre 2009 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales.

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 1.364.656 €.

Le résultat net comptable de la Fédération est un excédent de dépenses limité à 10.056 € malgré :

⇒ L'organisation du 1^{er} Congrès de la Fédération du 17 au 19 Octobre 2018 au Palais des Congrès de Saint Malo avec plus de 560 personnes participant à des formations et des réunions de sections d'entreprises,

⇒ La forte augmentation des frais de communication des sections d'entreprise dans cette période de mise en place des CSE.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par les dirigeants.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles définies par le plan comptable général et aux règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

- Continuation de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

AUTRES INFORMATIONS

Les comptes arrêtés par la Fédération CFE CGC des Assurances intègrent 15 sections d'entreprise, à savoir : AG2R-La Mondiale, Allianz France, Aviva, AXA France, Coface, Covéa, GMF, Groupama GAN, MAAF, MACIF, MAIF, MMA, MATMUT, Prévoir, SMABTP.

COMPTABILISATION DES COTISATIONS

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation.

RESSOURCES DE L'ANNÉE

Les ressources de l'année se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Cotisations	328 217	335 828
Reversement cotisations	-228 055	-237 500
Subvention reçues	579 050	557 460
Autres produits d'exploitation perçus	237 887	62 591
Produits financiers	4 638	4 204
	921 737	722 583

Les autres produits d'exploitation comptabilisent principalement les refacturations aux syndicats (assistance juridique, affranchissements ...) ainsi que les participations reçues pour le Congrès organisé en 2018.

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURG

11, rue Saint Augustin

75002 PARIS

Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 91

FÉDÉRATION CFE-CGC ASSURANCES – Comptes 2018

CHARGES DE L'ANNÉE

Le détail des charges figure au compte de résultat des états financiers.

Les frais de gestion de la Fédération avant imputation des contributions reçues se ventilent comme suit :

Exercice clos le 31/12/2018	
27 266	Fournitures de bureau et achats non stockés
52 898	Locations et entretien
359 863	Autres services extérieurs
241 328	Honoraires, formation, communication
228 938	Déplacements, missions et réceptions
9 737	Autres services extérieurs
1 128	Autres charges
921 158	CHARGES D'EXPLOITATION

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Aucun dirigeant n'est rémunéré.

Engagements

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés : Néant

EUROPÉENNE D'EXPERTISE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 19 15